

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

**Absents représentés :** SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

**Absente excusée :** DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### **Délibération n°: 25 06 22**

#### **Objet :**

**Délimitation des voies communales : rue Rostagni et rue du Pont Vieux**

Le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de l'adressage, de la gestion de la voirie et de la cohérence cadastrale, il est apparu nécessaire de procéder à une délimitation claire et officielle de certaines voies communales.

Plus particulièrement, la rue Rostagni et la rue du Pont Vieux nécessitent une clarification de leur début et de leur fin, afin de faciliter l'identification des voies par les administrés, les services publics, les secours, ainsi que pour la mise à jour des données cadastrales et postales.

En conséquence, il est proposé de fixer les limites de ces rues comme suit :

- Rue Rostagni : début au droit de la mairie, Place d'Audiffret ; fin au sud du Pont Vieux.
- Rue du Pont Vieux : début au nord du Pont Vieux ; fin au début de la rue Saint Sébastien.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-2506P2-DE  
Reçu le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025

-Approuve la dénomination et la délimitation des voies communales comme précisé ci-dessus.

-Charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal précisant lesdites délimitations et d'en assurer la publicité réglementaire.

-Décide de transmettre la présente délibération aux services compétents (voirie, cadastre, service d'adressage, services postaux, etc.).

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY

